



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 AVRIL 2011 A 19 HEURES 00

L'an deux mil onze-----
le 4 avril, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HERVÉ Louis, Maire.

PRESENTS : MM. JEGOUSSE. LE BAYON. MAJOU. BESNARD. THUNET. LE GREL.
MM. MAHEVAS. QUILLAY. GOUELLO. LE GUENNEC. GUEHENNEC.
MM. TANGUY. DUBOIS. LE SENECHAL. LE QUERE.
MM. LE BAYON A. TROUILLARD. RIEUX. BELZ.

POUVOIRS : M THOMAS donne procuration à M. LE BAYON
ABSENT: M. MARTELOT.

Date d'expédition des convocations : le 25 mars 2011
Compte-rendu affiché le 7 avril 2011

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mars 2011
- 2 - Modification statuts de la communauté de Communes de la Ria
- 3 - Vote du compte de gestion 2010 : Commune
- 4 - Vote du Compte Administratif 2010 : Commune
- 5 - Vote du Budget Primitif 2011 : budget commune
- 6 - Vote du compte de gestion 2010 : salle Emeraude

- 7 - Vote du Compte Administratif 2010 : salle Emeraude
- 8 - Vote du Budget Primitif 2011 : salle Emeraude
- 9 - Vote du compte de gestion 2010 : budget mouillage
- 10 - Vote du Compte Administratif 2010 : budget mouillage
- 11 - Divers



1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mars 2011

Les membres présents ont adopté et signé le compte-rendu de la séance du 16 mars 2011.

2 – Modification des statuts de la Communauté de communes de la Ria d’Etel

M. le Maire présente la modification des statuts proposée par le Conseil communautaire lors de la séance du 29 mars 2011. Il appartient ensuite à chaque commune de la communauté de communes d’adopter la modification statutaire proposée.

Il est demandé à l’assemblée d’adopter les modifications suivantes :

_ Prise d’une nouvelle compétence n° 11 : Pistes cyclables

Création, entretien et signalisation de pistes et itinéraires cyclables créés par la communauté de communes.

_ Compétence n° 2 : Aménagement de l’espace communautaire

Sur conseil du contrôle de légalité, les points suivants seront aussi modifiés :

- Suppression des termes « aménagement rural » abrogés par l’article 179, 3° de la loi n°2004-809 du 13 août 2004.
- Suppression de l’article 10 (modalités d’adhésion d’une commune) et de l’article 11 (modalité de retrait d’une commune) qui n’ont plus cours depuis le 1^{er} janvier 2005 conformément aux termes de la loi du 13 août 2004.

Cette modification statutaire prendrait effet à compter du 1^{er} mai 2011.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l’unanimité les statuts tels que modifiés par l’assemblée communautaire le 29 mars 2011 et joints à la présente délibération à compter du 1^{er} mai 2011.

3 – Vote du compte de gestion 2010 : Commune

Le compte de gestion 2010 de la Commune, établi par Monsieur FLATRES, percepteur, est rigoureusement identique au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le compte de gestion 2010. Par vote à bulletin secret (21 votants, 21 voix pour), le compte de gestion 2010 est approuvé.

4 – Vote du compte Administratif 2010 : Commune

➤ FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations
Dépenses	2 373 910,00 €	1 866 503,50 €
Recettes	2 373 910,00 €	2 508 569,64 €
Résultat (capacité d'autofinancement)		642 066,14 €

➤ INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations
Dépenses	2 182 430 €	962 849,30 €
Recettes	2 182 430 €	1 178 348,55 €
Résultat		215 499,20 €

Le Conseil Municipal est appelé à adopter le Compte Administratif, en l'absence de M. le Maire. Par vote à bulletin secret (20 votants, 20 voix pour), le Compte Administratif 2010 de la Commune est approuvé.

Vu le montant de la capacité d'autofinancement, vu les annuités de remboursement, et vu l'endettement, la comptabilité de la commune est saine.

5- Vote du Budget Primitif 2011 : Commune

Jean-Maurice MAJOU rappelle les grandes lignes budgétaires qui sont quasiment identiques aux orientations budgétaires présentées lors de la réunion du 16 mars.

➤ FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 2 566 090,00 €.

Le montant de la C.A.F. (autofinancement) est de 524 190,00 € (virement à la section d'investissement).

➤ INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 2 736 020,00 €.

Par vote à bulletin secret, (21 votants : 21 voix pour l'approbation du budget présenté), le budget primitif 2011 de la commune est adopté à l'unanimité.

6 – Vote du compte de gestion 2010 : salle Emeraude

Le compte de gestion 2010 de la salle Emeraude, établi par Monsieur FLATRES, percepteur, est rigoureusement identique au compte administratif de la salle Emeraude.

Le Conseil Municipal est appelé à adopter le compte de gestion 2010. Par vote à bulletin secret (21 votants, 21 voix pour), le compte de gestion de la salle Emeraude 2010 est approuvé.

7 – Vote du Compte administratif 2010 : salle Emeraude

Le Conseil Municipal est appelé à adopter le Compte Administratif conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Par vote à bulletin secret (20 votants, 20 voix pour), le Compte Administratif 2010 du budget de la salle Emeraude est approuvé.

La subvention d'équilibre s'élève à 55 194,38 € (prévision 165 705 €).

8 -Vote du Budget Primitif 2011 : salle Emeraude

Le budget de la salle Emeraude est compensé par une subvention d'équilibre versée par la commune qui s'élève à 173 900,00 €.

➤ FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 193 900,00 €.

➤ INVESTISSEMENT

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent pour un montant de 60 500 €.

Par vote à bulletin secret, à la demande de plus du tiers des membres présents (21 votants : 21 voix pour l'approbation des chiffres présentés), le budget primitif 2011 de la salle Emeraude est adopté à l'unanimité.

9 – Vote du compte de gestion 2010 : budget mouillage

Le compte de gestion 2010 des mouillages, établi par Monsieur FLATRES, percepteur, est rigoureusement identique au compte administratif des mouillages.

Le Conseil Municipal est appelé à adopter le compte de gestion 2010. Par vote à bulletin secret (21 votants, 21 voix pour), le compte de gestion des mouillages 2010 est approuvé.

10 – Vote du Compte administratif 2010 : budget mouillage

Le Conseil Municipal est appelé à adopter le Compte Administratif en l'absence de M. le Maire. Par vote à bulletin secret (20 votants, 20 voix pour), le Compte Administratif 2010 du budget des mouillages est approuvé.

11 – Divers

Les nouveaux propriétaires du Bar-Tabac « Le Dundee » invite la municipalité et le personnel de la mairie à la soirée d'inauguration le vendredi 8 avril à partir de 19 h.

12 – Réunions à prévoir

_ Une réunion de travail pour la mise en place d'un jardin du souvenir aura lieu le lundi 2 mai à partir de 14 heures.

_ Une réunion de travail pour les travaux d'extension de la mairie aura lieu le mardi 26 mai à 20 h.

La séance est levée à 20 h 05